

Précurseur social et maire d'Herblay

E-J Leclaire

E-J Leclaire fait partie des très nombreux provinciaux qui, au cours du XIX^e siècle, « montent » à Paris pour trouver du travail... et certains la fortune. Il y devient peintre en bâtiment puis artisan peintre et son entreprise prospère au point d'atteindre la dimension industrielle.

Se souvenant de ses origines modestes, il essaie de protéger ses ouvriers en cas de maladie par la création d'une société de secours mutuel (1838) puis de leur assurer une participation aux bénéfices de l'entreprise ainsi qu'une retraite (1842).

Retiré des affaires, il devient maire d'Herblay, alors village rural, et y prend de nombreuses initiatives afin de développer, selon les possibilités de l'époque, l'enseignement, la culture et la protection sociale, tout en portant un grand intérêt à l'économie agricole.

Ouvrier méritant

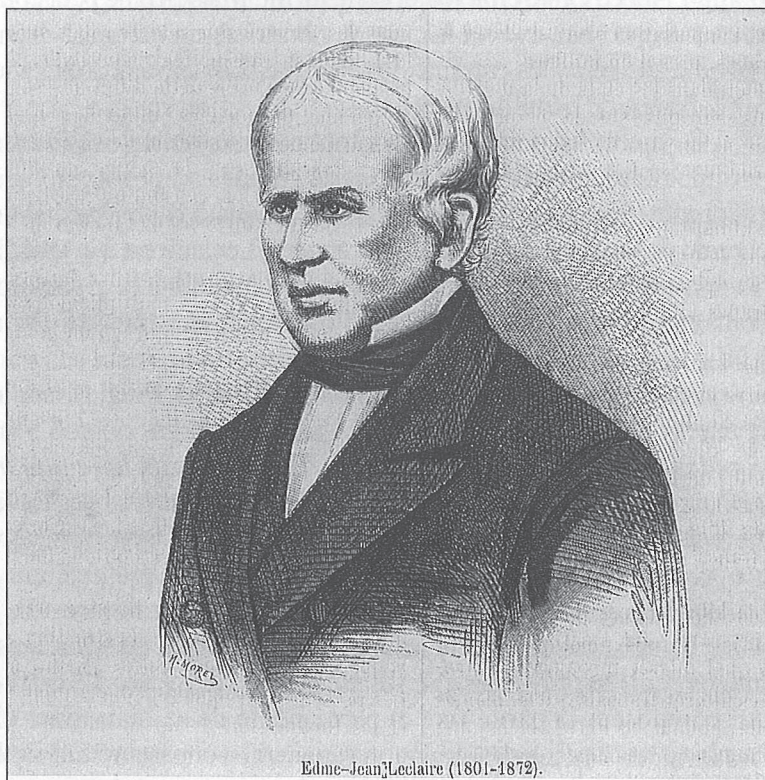
Edmé-Jean Leclaire naît à Aisy-sur-Armançon, près de Tonnerre, le 14 mai 1801 (plus tard, il oubliera son premier prénom pour signer simplement « Jean Leclaire »). Dans une affiche ou « cause-rie » destinée à ses administrés d'Herblay, il a lui-même donné sur sa jeunesse des détails édifiants :

« Né d'un pauvre cordonnier d'un village de l'Yonne, j'ai quitté l'école à dix ans pour aller, jusqu'à douze ans, garder, dans les champs, les porcs, les moutons et les vaches. J'avais douze ans quand mon beau-frère, qui était maçon, tailleur de pierre et couvreur, fit de moi son apprenti ».

Comme d'autres jeunes gens de son village, il se rend à Paris pour y chercher un emploi :

« Une circonstance me fit descendre chez un entrepreneur de peinture. Dès le lendemain, il me mit la hotte sur le dos ; il me donna dix centimes pour passer ma journée, et du pain à discrétion ; le soir, je soupais à la cuisine. Comme il vit que j'étais courageux, lorsque j'avais mis bas la hotte, il me plaçait dans les timons d'une charrette que je promenais dans Paris. Le soir, après ma journée, mon patron m'envoyait faire de longues courses [...].

Voici comment j'utilisais mes dix centimes pour deux repas : dans ce temps-là on pouvait s'en tirer dans les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine. Le matin, pour déjeuner, j'achetais pour cinq centimes de fromage d'Italie, et pour goûter, cinq centimes de fromage de Brie ; mais



Edmé-Jean Leclaire (1801-1872).

Portrait de Leclaire paru dans le Magasin pittoresque de novembre 1884.

quand par malheur j'allais travailler dans la Chaussée d'Antin, les dix centimes y passaient pour le déjeuner, les mêmes aliments coûtant deux fois plus que dans les faubourgs, et il fallait manger du pain sec à goûter. Quant à la boisson, les cruches à l'eau des concierges en faisaient les frais [...].

Au commencement de la quatrième année, je réfléchis que je devais tirer au sort l'année suivante [...] J'avais pris goût à la peinture, et je me mis dans la tête d'amasser pour me faire exonérer du service militaire. Un matin, je dis à mon patron : je ne veux plus être nourri, je veux gagner 3 fr. 50 par jour ou je ferai grève. Il me crut fou ; il me fit un long discours pour me prouver que j'étais un nigaud [...] Au bout de trois jours de silence, je lui adressai une nouvelle sommation. Il me répondit qu'il me donnerait 3 fr. 50 par jour et continuerait à me coucher ».

Leclaire parvient ainsi à économiser la somme nécessaire pour éviter le service militaire. A vingt-deux ans, il se marie et, en 1826, il a l'audace de se faire entrepreneur.

Parallèlement à cette vie de travail acharné, Leclaire s'efforce de pallier un manque d'instruction évident puisqu'il a quitté l'école à dix ans, sachant à peine lire et écrire. Dans un premier temps, n'ayant pas d'argent pour acheter des livres, il en emprunte à son patron ; puis, pendant toute sa vie, il va essayer de combler les lacunes de ses connaissances.

Entrepreneur prospère

Selon son biographe, Charles Robert : « A vingt-six ans, il s'établit comme entrepreneur peintre vitrier dans une modeste boutique, 15 rue Cassette, à 300 francs de loyer annuel, ne possédant pas 1 000 francs de capital. Quiconque travaillait à l'échelle à côté de lui était électrisé par son ardeur. Alertes et adroits, il étonnait ses compagnons par mainte prouesse, les dominait, les obligeait à l'imiter, ne perdait pas une minute et prenait à peine le temps de manger l'humble repas apporté dans un petit panier par M^{me} Leclaire.

Deux ans après, en 1829, il livre sa première bataille. Sachant qu'il serait payé comptant, il ose soumissionner à forfait, pour 20 000 francs, les travaux de peinture de sept maisons construites rue Bourg l'Abbé ! On le croit fou et on le lui dit. Mais rien ne peut ébranler sa résolution. Il se met à l'œuvre et commence par exciter le zèle des ouvriers en offrant 5 francs de salaire au lieu de 4 francs. Il travaille avec eux, les entraîne, les électrise. Les travaux s'exécutent dans les délais voulus, et il gagne 6 000 francs de bénéfice net ».

Ce succès lui porte bonheur car plusieurs architectes s'intéressent à lui. Vers 1830, il travaille déjà pour de riches propriétaires et pour de grandes administrations. En 1834, il loue un local plus vaste, et compte bientôt parmi ses clients deux ministères, la Banque de France et plusieurs compagnies de chemin de fer. Au bout de quelques années, Leclaire est à la tête d'une des meilleures maisons de Paris. Son nom est honorablement connu ; par son intelligence, son activité, sa probité rigide, il inspire une confiance absolue à tous ceux qui lui confient des travaux. Par ailleurs, la discipline qu'il s'impose à lui-même, il l'impose aux autres.

Voici le portrait qu'en dresse, en 1838, un M. Frégier, chef de bureau à la Préfecture de la Seine et auteur d'un livre, important à l'époque du point de vue social : *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de la rendre meilleure* : « (Leclaire) occupe de 60 à 80 ouvriers qui, au dire des architectes, en rapport habituel avec lui, sont supérieurs de tous points au reste de leurs compagnons. Le régime de la maison est sévère, mais cette sévérité gît plutôt dans les prescriptions des règlements et la force de la hiérarchie que dans le caractère de l'entrepreneur. La façon d'agir de celui-ci avec ses ouvriers est fondée sur une justice exacte et bienveillante. Il est sobre de mesures de rigueur, mais, quand il y a lieu de sévir, il est prompt et inflexible dans ses résolutions [...] : sa prévoyance ne sépare jamais ses intérêts de ceux de ses ouvriers ; je parle des ouvriers qui composent la partie fixe et permanente de sa maison, et c'est le plus grand nombre. Ainsi, il combine ses opérations de façon à ménager constamment de l'ouvrage à ces derniers pendant la saison rigoureuse, quoique ces sortes de travaux ne lui procurent aucun profit. Le salaire étant alors moins élevé, il y supplée par des avances dont il se rembourse sur les premiers salaires, lors du retour des grands travaux ».



Précurseur social

En cette première moitié du XIX^e siècle, les ouvriers peintres sont victimes de terribles maladies, conséquence de l'emploi du blanc de céruse dans la peinture. Charles Robert précise : « Cette couleur, dont le plomb est la base, est un poison. Son emploi produit d'abord des coliques affreuses, dites « coliques métalliques » accompagnées de douleurs très aiguës dans les membres et les jointures, de vomissements et de paralysie des mains et des doigts, puis « l'intoxication saturnine », manifestée par l'irritation nerveuse, un délire dangereux, la folie et un liséré bleuâtre autour des gencives. Souvent cette maladie est suivie d'une mort prématurée ».

Affligé de ce spectacle, Leclaire [...] provoque la création pour ses ouvriers, en 1838, d'une société de secours mutuel à cotisations mensuelles, laquelle doit procurer à ses salariés les soins du médecin et les remèdes nécessaires.

Le grand œuvre de Leclaire, toutefois, c'est l'organisation, dans ses ateliers, d'un système de participation ajoutant au salaire normal une part dans les bénéfices. Modestement, il attribue l'honneur de l'invention à l'influence des idées de réforme sociale propagées par diverses écoles et plus particulièrement aux travaux de M. Frégier dont il a été parlé ci-dessus. Cette affectation des bénéfices doit, à terme, permettre d'assurer le versement d'une retraite à des ouvriers devenus âgés.

Ces idées vont mûrir pendant cinq à six ans et la mise en œuvre du projet va rencontrer divers obstacles. L'administration notamment s'alarme car la fermentation sociale est grande à la veille de la Révolution de 1848, et elle s'oppose à ce que Leclaire organise plusieurs fois par an des réunions de l'ensemble de son personnel. Qu'à cela ne tienne, il va communiquer avec lui par des lettres circulaires. Dans celle du 12 janvier 1839, il annonce que désormais, les chefs d'atelier auront une « haute-paie » de 2 francs, les sous-chefs de 50 centimes et les ouvriers travaillant depuis deux ans de 25 centimes.

Enfin, le 15 février 1842, il dépose les statuts en 21 articles d'un règlement d'administration et de répartition des bénéfices produits par le travail entre les employés et les ouvriers composant le noyau de la maison Leclaire, mis en vigueur le 1^{er} janvier 1842. Quelques jours après, il quitte la rive gauche pour la rive droite où il s'installe au 11, rue Saint-Georges.

Une autre difficulté qu'il rencontre est le scepticisme, voire l'hostilité, du monde ouvrier : le bruit se répand qu'il s'agit d'une manœuvre pour baisser les salaires et que la répartition des bénéfices sera une promesse non tenue. Leclaire répond par un coup de théâtre. Les comptes de l'entreprise pour l'année 1841 étant clos, il réunit ses ouvriers, jette un sac rempli d'or sur une table, l'ouvre et remet à chacun sa part. Cette distribution se poursuit ensuite d'année en année.

Progressivement, il va modifier son système de répartition des bénéfices afin que les ouvriers et employés aient une part du capital de l'entreprise, capital servant de garantie aux pensions devant leur être versées après leur retraite.

En 1853, il s'adjoint comme associé, M. Alfred Dufournaux, fils d'un de ses chefs d'atelier et, en 1869, il trace à l'avance le mode d'élection des gérants qui remplaceront un jour son successeur immédiat ; prévoyant que ces futurs gérants pourront être des employés sans fortune, il leur assure le moyen, par une ingénieuse combinaison, de ne réaliser que peu à peu les 100 000 francs d'apport social dont chacun devra justifier.

Inventeur heureux

Comme il est dit ci-dessus, à cette époque, on emploie dans la peinture en bâtiment le blanc de céruse qui provoque chez les ouvriers de fréquentes et graves maladies. Leclaire, grâce aux statistiques de sa société de secours mutuel, constate que, sur cent peintres malades, trente ont eu la « colique de plomb ». Dès lors, il n'a plus qu'une pensée : remplacer le blanc de céruse par une substance sans action sur la santé des ouvriers.

Son biographe, Charles Robert, donne à ce sujet les informations suivantes : « Pour tenter une pareille œuvre, il faut être initié aux secrets de la chimie industrielle. Qu'à cela ne tienne : Leclaire se fera chimiste. Il se met à étudier sous la direction de M. Ernest Barruel, mais s'apercevant bientôt qu'il lui faudrait trop de temps pour posséder cette science, il prie son professeur de se borner à mettre à sa disposition toutes les matières blanches connues. Leclaire les essaie l'une après l'autre pour les employer à la peinture. L'oxyde de zinc seul lui paraît convenir [...]. »

Aidé, soutenu par un maître illustre, M. Chevreul, il multiplie les essais et les expériences avec une opiniâtreté que rien ne décourage et, un jour, en 1844, il découvre la manière d'utiliser industriellement le blanc de zinc, c'est-à-dire de le fabriquer à bon marché et de le faire sécher aussi promptement que la céruse. La dépense est la même. La vie et la santé des travailleurs seront préservées.

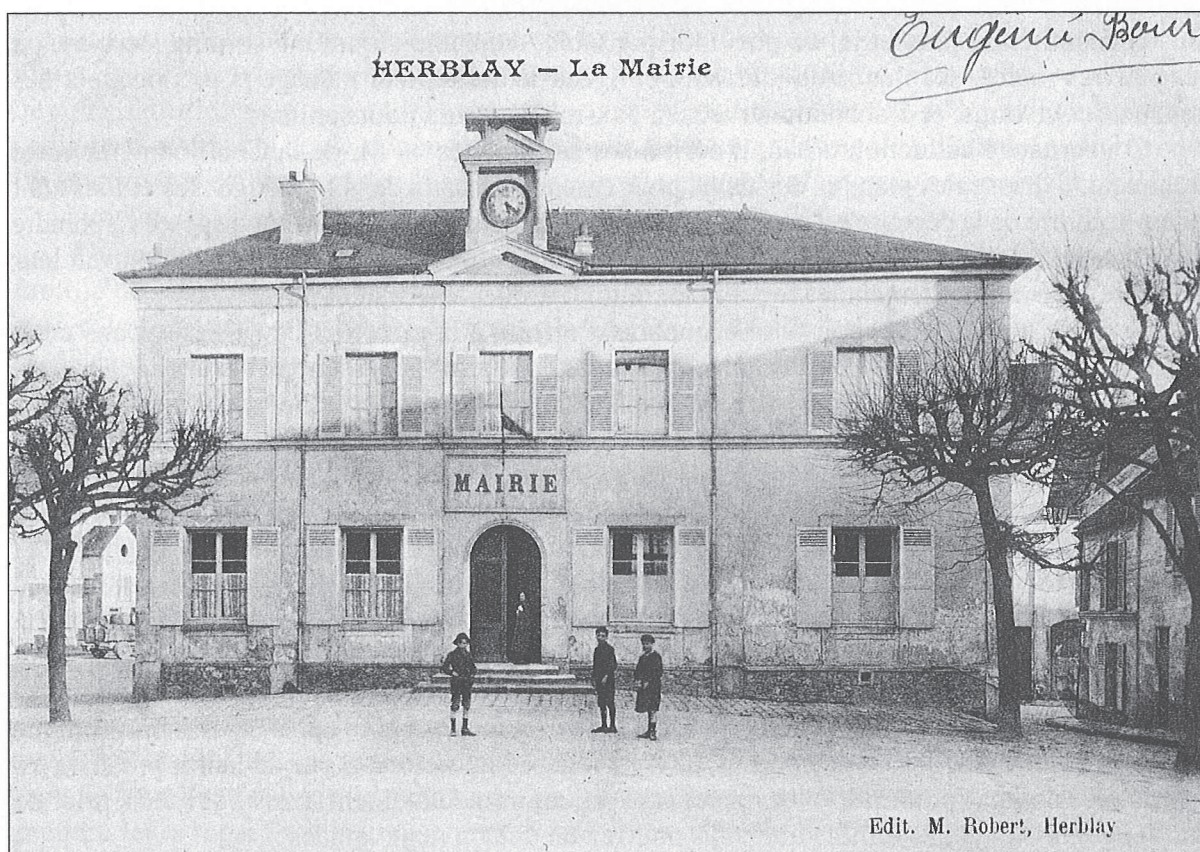
Leclaire acheta ou loua immédiatement des mines de zinc et, en 1846, il avait monté à Batignolles une fabrique qui produisait 400 kil. de blanc de zinc par 24 heures. Ce fut une révolution dans les habitudes du métier » (voir page précédente son usine d'Asnières).

Maire de village

Propriétaire d'une petite maison de campagne à Herblay (Seine-et-Oise), Leclaire, devenu veuf, s'y retire en 1865 après avoir abandonné la gestion de son entreprise. Sa fierté consiste à voir son œuvre continuer et prospérer sans lui. Il met à s'effacer le soin que d'autres consacrent à se faire considérer comme indispensables. De fait, pendant toute sa carrière, de la base au sommet, il a placé, derrière chaque chef de service ou chaque employé, le suppléant destiné à lui succéder un jour.

Leclaire peut se résigner à vivre loin de son entreprise mais non à demeurer oisif. Le 22 septembre 1865, il accepte les fonctions de maire d'Herblay (qu'il va occuper jusqu'en 1868). Son idéal d'ailleurs est la vie au village ; il n'aime pas le bruit et le fourmillement de la grande ville.

Charles Robert nous donne les précisions suivantes : « Pendant une période de deux ans et huit mois, Leclaire s'occupa, avec une ardeur infatigable, de toutes les parties de l'administration municipale. Il répara l'église, organisa l'assistance, fonda une Société de secours mutuel, donna tous ses soins à l'école primaire et à la salle d'asile ; les petits enfants eurent la soupe à



La mairie-école, qui existait déjà au temps de Leclaire, et qui fut démolie en 1960.

mid ; les écoliers plus âgés furent embrigadés dans une société enfantine pour préserver les nids d'oiseaux de la destruction ; une caisse des écoles fut ouverte et, chaque fois que Leclaire célébrait un mariage, il faisait appel, en faveur de cette caisse, à la générosité des nouveaux époux. Il établit aussi une bibliothèque populaire. Il mettait ainsi à exécution, en 1867 et 1868, une partie des idées qu'il avait émises en 1850 dans sa brochure sur la misère.

Dans de grandes affiches apposées sur les murs du village, il « causait » avec ses administrés, auxquels il inspirait une confiance sans bornes. Il abordait avec eux tous les sujets, passant de l'instruction publique à l'échenillage des arbres, de la salubrité publique à l'hygiène morale [...] Ses « causeries » en forme d'affiches se terminaient invariablement par cette belle formule : Confiance, patience, courage, persévérance, aimons-nous, aidons-nous ».

Il est très intéressant de se plonger dans les « causeries » de Leclaire, lesquelles sont en fait des lettres ouvertes à ses administrés, diffusées par voie d'affiches et qu'il publiera ultérieurement sous forme de livre. C'est une évocation très imagée de la vie d'un petit village rural sous le Second Empire (Herblay ne compte à l'époque qu'environ 1600 habitants). On peut mesurer le caractère précurseur de leur auteur en constatant à quel point ses préoccupations sont, en définitive, peu différentes de celles d'un maire actuel.

Leclaire, dans ses « causeries », n'hésite pas à distribuer publiquement des blâmes ou des satisfecit ; c'est ainsi qu'il félicite un homme qui, ayant trouvé un porte-monnaie bien garni, est venu le remettre à la mairie ; une femme qui a fait de même avec une pièce d'or trouvée dans la rue, reçoit également des louanges. Il met aussi en valeur la bienfaisance de deux fermiers qui reçoivent dans leurs granges et leurs étables tous les vagabonds qui, sans argent et à peine vêtus, errent de village en village pour chercher du travail.

Magistrat municipal depuis deux années, il énumère pour ses administrés les actions entreprises et cette liste est impressionnante. Son bilan ainsi posé, il indique qu'il existe, par rapport à son programme initial, quatre tâches à exécuter : des jeux et des distractions pour la jeunesse, un orphéon, une crèche et l'alimentation de la commune en eau potable. « Que peut-on avoir de

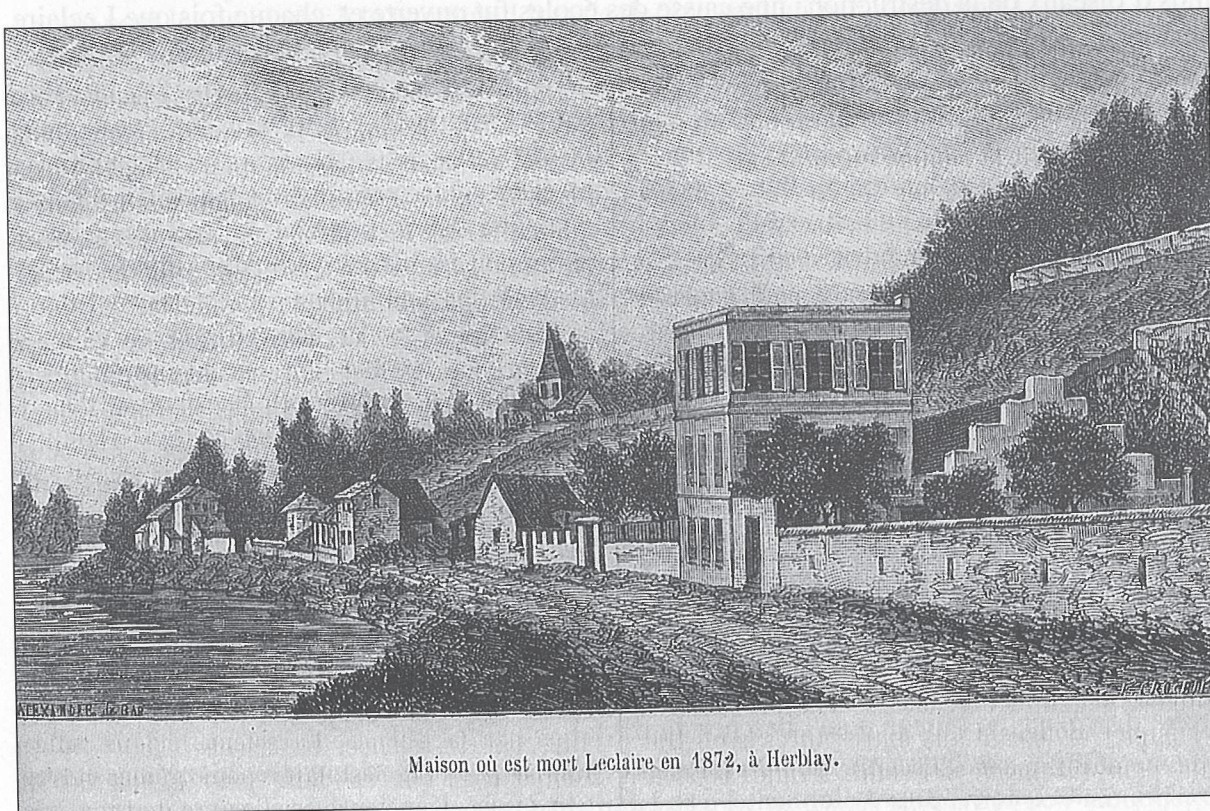
plus nécessaire, de plus utile, de plus indispensable, dans une commune comme Herblay, où ces pauvres mères, dès l'aube du jour, sont obligées de quitter leur ménage pour s'occuper des travaux des champs, et d'abandonner ainsi à eux-mêmes leurs petits enfants ? »

Concernant l'adduction d'eau, il écrit à ses administrés : « M. de la Chardonnière, votre architecte, a dressé des plans et des devis pour amener les eaux dans le village ; les études sont faites, le chiffre de la dépense est connu ; j'invite donc les personnes qui seraient disposées à prendre des concessions d'eau dans leurs propriétés à m'indiquer, par écrit, la quantité qui pourrait leur être nécessaire annuellement, et le prix maximum qu'elles voudraient payer ».

Leclaire, par ailleurs, consacre beaucoup d'efforts à la réfection de l'église. Dans cette tâche, il agit en véritable entrepreneur : les travaux nécessaires dépassant de beaucoup le budget de la commune, il n'hésite pas à lancer une souscription en s'adressant ainsi aux habitants d'Herblay : « Mes Chers Amis, vous ne pouvez pas vous douter dans quel état de dégradation se trouve votre église ; il est de la plus grande urgence que la couverture soit réparée immédiatement. Il faudrait qu'avant la saison d'hiver ces réparations fussent faites. La dépense est évaluée à environ 6 000 francs. Comment se les procurer ? Par un impôt extraordinaire ? Par un emprunt ? Il y aura de longues formalités à remplir ainsi que pour mettre les travaux en adjudication ; rien ne sera fait cette année, tout sera ajourné à l'année prochaine. Ainsi, que vous payiez par un impôt extraordinaire ou par la bonne volonté, il vaut mieux employer ce dernier moyen [...].

En conséquence, Monsieur le Curé, le Maire et Messieurs les membres du Conseil municipal qui s'inscriront tout en tête de la souscription viennent vous faire appel et vous prévenir que plusieurs d'entre eux seront délégués pour vous rendre une visite à partir de mardi prochain 10 du courant, non pas pour que vous versiez de l'argent immédiatement, mais pour vous prier de vous engager à payer la somme que vous pourrez en une ou deux années ».

L'instruction publique constitue également l'une des préoccupations de Leclaire. Une loi de 1867 prévoit certes que tous les enfants doivent apprendre à lire, écrire et compter mais



Maison où est mort Leclaire en 1872, à Herblay.

La maison de Leclaire à Herblay (Magasin pittoresque, novembre 1884).

l'enseignement primaire n'est pas encore gratuit, si bien que : « Malgré le vœu de la loi, malgré tous les avantages qui en résultent pour les populations, il peut arriver, néanmoins, que des familles ne puissent pas toujours en faire profiter leurs enfants ; car la rétribution scolaire n'est pas la seule dépense à faire pour fréquenter les écoles. Il faut des livres, des vêtements, des coiffures et des chaussures, afin que chaque enfant puisse se présenter à l'école dans un état de décence comme ses petits camarades.

Un manque de travail ou une mauvaise récolte ne permettent pas toujours aux pères de famille de satisfaire à des besoins de cette nature. Pour y pourvoir [...], le Conseil municipal d'Herblay, en session ordinaire du mois d'août 1867, a décidé qu'une caisse des écoles serait créée dans la commune ; que cette caisse serait administrée par un comité présidé par le Maire, et qu'elle serait alimentée par les dons des personnes généreuses qui s'intéressent à l'instruction ».

Leclaire se préoccupe également du sort des petits enfants qui fréquentent « l'asile ». Le mot asile a disparu du langage de l'éducation : on parle actuellement de classe maternelle ; il convient de noter toutefois qu'à l'époque les activités d'éveil y sont peu pratiquées et il s'agit plutôt de garderies où ne vont en réalité que les enfants des milieux pauvres. Voilà ce que Leclaire en dit à ses administrés : « Ces jours derniers, M^{me} la Sœur supérieure me disait : l'asile ne rend pas aux familles du pays tous les services qu'il pourrait. Le bon M. Soufflot, en fondant cet établissement, a fait construire un fourneau en vue de pouvoir donner, dans la journée, une soupe aux petits enfants. S'il en était ainsi, ces petites créatures pourraient rester toute la journée à l'asile, lorsque, au contraire, les parents, voulant qu'ils prennent quelque chose de chaud dans le jour, les font revenir chez eux au moment où ils espèrent rentrer des champs pour prendre leurs repas ; malheureusement, il arrive que souvent les travaux les empêchent d'être exacts, de sorte que plusieurs de ces enfants errent sur la voie publique [...] Enfin la Supérieure me fit observer que, si les parents consentaient à donner 5 centimes par jour pour chaque enfant, il serait possible, à midi, de donner une bonne soupe aux légumes à tous ces chérubins. Cette proposition m'a paru excellente, et je l'ai acceptée avec empressement, pour être appliquée au moins pendant l'hiver, car ces pauvres petits êtres, en allant et venant de l'asile à leur demeure, ne seraient pas exposés à s'enrhumer ». Signalons que, pour les familles nécessiteuses, le maire prévoit également une prise en charge par la caisse des écoles (voir ci-dessus).

Passionné d'agriculture

Leclaire, né à la campagne, a vécu la plus grande partie de sa vie en citadin. Pourtant, devenu maire d'une commune entièrement rurale, il se prend de passion pour l'agriculture et s'efforce de vulgariser des techniques modernes, sans d'ailleurs pleinement convaincre ses administrés. Il prône par exemple le remembrement, l'emploi des engrais et des machines agricoles... et même la création de coopératives agricoles.

On peut même dire qu'il est écologiste avant l'heure ainsi que le prouve une lettre adressée aux écoliers de sa commune qu'il veut convaincre de planter des arbres et de ne pas dénicher les oiseaux. Concernant la protection des oiseaux, il écrit : « La Société protectrice des animaux, à Paris, a eu connaissance que vous ne dénchiez pas les nids des petits oiseaux et que vous les protégez ; aussi cette Société, pour vous récompenser et vous honorer, a voulu que vous fissiez partie de ses membres. Ainsi, mes chers enfants, il est donc de votre devoir, non seulement de ne frapper aucun de vos bons amis les chevaux, et tous les animaux domestiques, mais encore, si vous voyez quelqu'un qui les batte, il faut leur dire que ce n'est pas bien ; que, si M. Frapart, votre instituteur, les voyait, il leur ferait un procès-verbal, en votre nom ; la Société protectrice des animaux lui en a donné le droit. Confiance, Patience, Courage, Persévérance. Aimons-Nous. Aidons-nous. Je vous serre à tous cordialement la main ».

Dans un texte où il prône le remembrement et dont un extrait figure ci-après, Leclaire nous donne une peinture assez noire du niveau de vie des paysans à son époque : « En présence de tout

ce qui se passe, l'association est devenue non seulement une nécessité, mais elle s'impose, puisque le morcellement est arrivé à un degré tel que bientôt chacun sera forcé de cultiver sa terre au hoyau, l'emploi de la charrue devenant impossible dans la commune. Un vingtième du territoire ne produit rien par suite des sentiers qu'on est obligé de laisser entre chaque parcelle ; les chemins ruraux, tout insuffisants qu'ils sont aujourd'hui, occasionnent une grande perte à l'agriculture et, par un tracé plus approprié aux besoins de l'association, la majeure partie de ces chemins pourraient être rendus à la culture.

Le territoire qui n'a qu'une contenance de 1159 hectares étant divisé en plus de 23000 parcelles cultivées par 625 habitants, cette division entraîne des pertes considérables pour se rendre d'un endroit à un autre et il est impossible, en travaillant sur des parcelles aussi restreintes, de ne pas faire de dégâts sur les semences et les récoltes environnantes ; ces dégâts, qui entretiennent la division et l'irritation entre voisins, occasionnent fréquemment des procès. Les petits propriétaires, faute de pouvoir faire exécuter leurs cultures, sont obligés d'avoir des bêtes de trait qu'ils ne peuvent constamment utiliser ; leur peu d'aisance ne les mettant pas à même d'avoir des animaux de force suffisante, il arrive qu'on voie l'homme ou la femme aider l'âne à traîner la herse ».

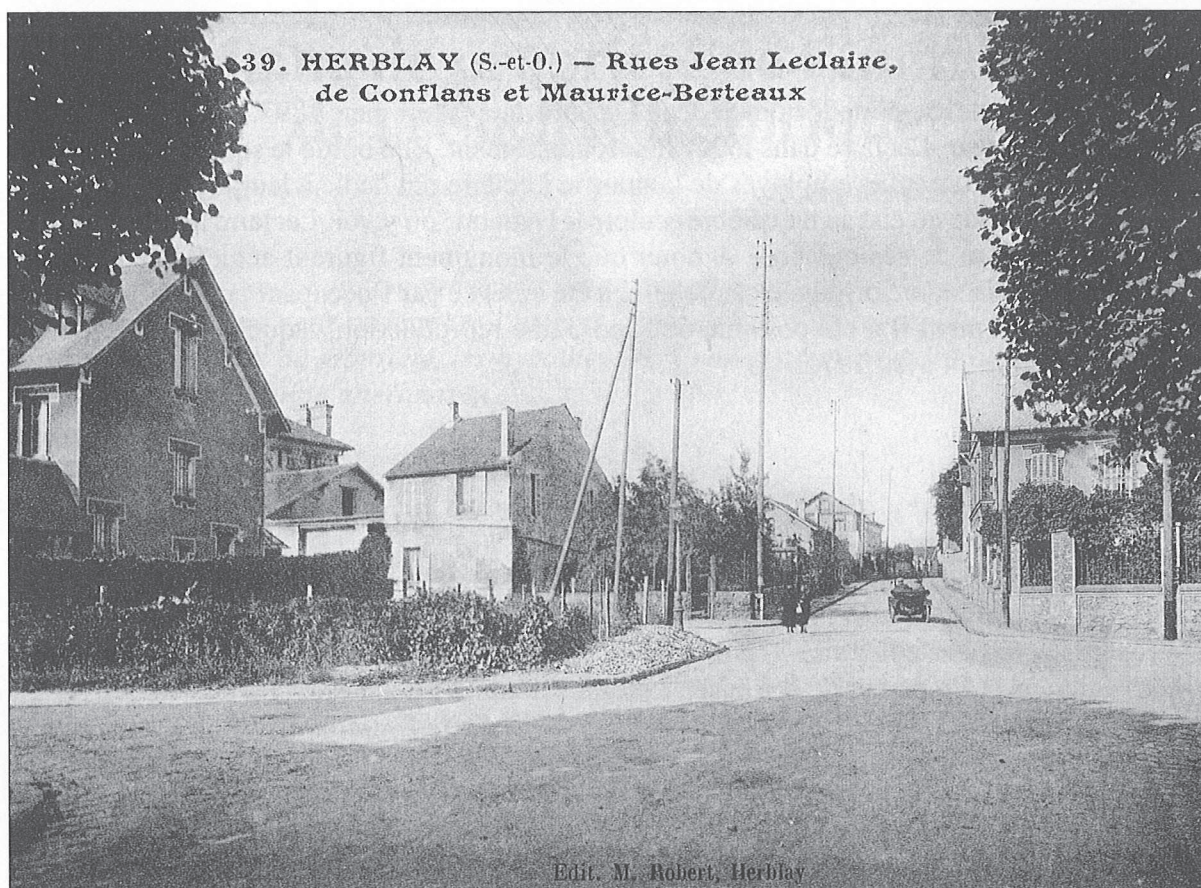
Leclaire est amené également à s'intéresser aux engrais disponibles dans la région, et plus particulièrement aux gadoues, c'est-à-dire tous les déchets ramassés dans l'agglomération parisienne (où le tout-à-l'égout n'existe pas encore). Il se trouve amené tout d'abord à régler un problème de puanteur en s'adressant ainsi à ses administrés :

« Mes bons amis, vos fumiers deviennent de plus en plus embarrassants. Je ne sais pas comment je vais m'en tirer : il faut absolument que vous me veniez en aide, que vous y mettiez du vôtre ; vous me rendrez un vrai service en me facilitant à sortir de là. Je sais bien que c'est difficile, et la difficulté me paraît d'autant plus grande, que je m'aperçois que vous prenez l'habitude de faire venir des boues de Paris par wagons, et que l'administration vous oblige d'enlever immédiatement cette puanteur de ses wagons ; alors vous faites vos dépôts le moins loin possible de la station, afin d'avoir plus tôt fini ; et, si cela continue, la route d'Herblay au chemin de fer ressemblera à celle d'Argenteuil à Cormeilles, qui, autrefois, dans toute la longueur, était bordée de monceaux de fumier. Les choses en étaient venues à ce point qu'un arrêté préfectoral est devenu nécessaire, et aujourd'hui tous ces dépôts sont portés dans les chemins de traverses ; pourquoi n'en feriez-vous pas autant ? ».

Cette position prise par Leclaire ne signifie pas qu'il soit contre l'emploi des gadoues ; bien au contraire, il en recommande l'utilisation à ses administrés, en citant les travaux d'un M. Girardin qui assure que : « Les excréments de l'homme, qu'on connaît sous le nom de gadoue, quand ils sont mous ou liquides, et sous celui de poudrette, quand ils sont pulvérulents, constituent un engrais très actif ».

Leclaire n'hésite pas à mettre lui-même ces théories en pratique : « J'ai pris du long fumier de cheval qui était resté à l'état de paille, je l'ai fait hacher, j'ai mêlé avec ce hachis une certaine quantité de matières fécales, j'ai remué ces substances avec une fourche et j'ai arrosé avec de l'urine. Au bout de vingt-quatre heures la fermentation s'est développée à un très haut degré. Pendant trois jours, une fois par jour, j'ai fait arroser avec de l'urine et remuer chaque fois, et au bout de huit jours j'ai obtenu un engrais noir très consommé et très divisé [...] J'ai fait répandre cette préparation dans une petite pièce de mauvaise terre ; sans labour préparatoire, on a semé sur le chaume 2,200 kg de blé de mars ; on a récolté 34 kilogrammes, autrement dit quinze fois la mise » (pour l'époque, il s'agit d'un bon rendement).

Afin de mieux faire avancer ses idées dans l'esprit des habitants d'Herblay, il obtient de l'instituteur que celui-ci pose à ses élèves le problème suivant : « Étant donné que chaque être humain bien nourri peut produire en engrais de quoi faire pousser par an du blé pour 380 kg de pain, quelle perte en argent fait cet individu en supposant le pain à 0 fr. 30 c. le kilo., quelle est la perte en



La rue Jean Leclaire à Herblay, sans doute entre 1920 et 1930.

un an pour Herblay, où il y a 1 700 habitants, et enfin quelle serait la perte en cinquante ans, en supposant la vie moyenne à 60 ans comme elle est à Herblay, notre bon pays, où l'air est si pur et où l'on devient si vieux ; en supposant l'argent placé à 5 pour cent par an, en calculant les intérêts des intérêts et en ne comptant la valeur de l'engrais qu'à partir de l'âge de 10 ans ».

Il profite de cette démonstration pour vanter les mérites de la mécanisation agricole : « Je sais bien que les ergoteurs diront : mais il faut hacher la paille, il faut arroser, opérer les mélanges ; il y a du temps à dépenser ! A ceux-là, pour toute réponse, je leur dirai qu'ils n'ont pas visité l'exposition universelle de 1867, car ils auraient vu là d'admirables machines, des productions du génie de l'homme, destinées à abrégé la main-d'œuvre dans l'industrie et dans l'agriculture ; ils auraient vu des géants, de vrais esclaves de l'humanité qui, dans leur application future, contribueront puissamment à faire cesser ce malentendu qui divise encore les hommes sur bien des points ».

Quant à l'intérêt que porte Leclaire à la création de coopératives agricoles, il l'amène jusqu'à rédiger un projet de statuts, à réaliser une étude des apports possibles en capital, à établir un budget prévisionnel pour la coopérative et un plan de répartition des bénéfices. En ce domaine, comme en d'autres, Leclaire est trop en avance sur son temps et il ne réussit pas à convaincre les agriculteurs de sa commune.

En novembre 1871, en manière de testament intellectuel, J. Leclaire publie chez l'éditeur Armand Le Chevalier une petite brochure où il cherche à résumer ses vues sur les rapports du capital, du travail et du talent ; elle est intitulée *Dialogue entre un vieil ouvrier et un bourgeois, sur l'association de l'ouvrier aux bénéfices du patron*.

Il meurt dans sa maison d'Herblay, le 13 juillet 1872, à l'âge de soixante et onze ans, d'une apoplexie cérébrale. Il est inhumé à Paris, à côté de sa femme, au cimetière Montmartre (où sa tombe existe encore).

Rues et statues

A Herblay, une rue porte le nom de Jean Leclaire depuis le 4 mars 1897. A Paris, également, il existe une rue Jean-Leclaire dans le XVII^e arrondissement. Elle borde le square des Epinettes où, en 1896, les ouvriers et employés de la maison Leclaire ont dédié à leur ancien patron une très belle statue, due au ciseau du célèbre sculpteur Daunou ; on y voit Leclaire tendant des bras tutélaires vers l'un de ses ouvriers. A noter que le monument figurant actuellement dans le square n'est pas la statue originale car celle-ci a été enlevée par l'occupant pendant la dernière guerre ; heureusement il a été possible de fondre une reproduction, laquelle a été inaugurée solennellement le 24 avril 1971.

Solange Contour

Bibliographie

- *Conférence faite au palais du Trocadéro, le 1^{er} septembre 1878, devant l'assemblée générale des Sociétés de Travail fondées pour faciliter le placement des ouvriers et employés*, par Charles Robert, ancien conseiller d'État, président de la Société de Prévoyance et de Secours mutuels des Ouvriers et Employés de la Maison Leclaire ; librairie Fischbacher, Paris.
- *Aux habitants de la commune, compte rendu par le maire Leclaire à ses administrés de sa gestion des affaires pendant deux ans* (document consultable à la mairie d'Herblay).
- *Les causeries d'un maire avec ses administrés du 21 septembre 1867 au 30 mai 1868 en vue de former une association agricole et industrielle entre tous les habitants d'une commune*, par Leclaire, maire d'Herblay Paris, 1868, imprimerie de Madame Veuve Bouchard-Huzard.
- « Le blanc de zinc » *L'Illustration*, 19 juin 1852.
- « E-J Leclaire, peintre en bâtiments », *Magasin Pittoresque*, novembre 1879.
- « Leclaire », *Magasin Pittoresque*, novembre 1884.
- *Règlement de la Maison Leclaire, A. Defournaux et C^{ie}, devenue Redouly et Cie, Société de Secours mutuels intéressée dans une entreprise industrielle.*
- *Regards sur Herblay*, ouvrage collectif publié par une association du même nom (1985).



Le monument Leclaire, square des Epinettes, à Paris, dans le XVII^e arrondissement (Cliché S. Contour).